



Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de Saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 SION 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

LE TEMPLE

II— CONSTRUCTION RELIGIOSO - HUMANITAIRE.

CHAPITRE XVI

Le Spiritisme (écrit en 1904.)

Le spiritisme n'est pas d'hier : ses pratiques remplissent tous les temps, tous les lieux, mais surtout les temps et les lieux payens. Il était connu au moyen âge sous le nom de magie et de sorcellerie. Il vient de renaître de nos jours et de prendre des accroissements et une puissance qui autorisent les plus inquiétantes prévisions.

Qu'est-ce donc que le spiritisme ? C'est un système de relations extra-naturelles des hommes avec les purs esprits. Le spiritisme possède et emploie les moyens de franchir, presque à volonté, la barrière qui sépare de notre règne humain celui des purs esprits, et c'est la coordination plus ou moins heureuse de ces moyens qui constitue tout système de spiritisme.

Assurément, les cas de tromperie ou d'erreur sont fréquents, mais les faits bien caractérisés comme extra-naturels sont si nombreux qu'ils ne peuvent se compter et ont été si parfaitement observés que le doute à leur égard n'est point possible.¹

Le docteur William Crookes, pour prendre un exemple, célèbre savant anglais, auteur de découvertes importantes dans la physique et la chimie, fut d'abord absolument incrédule à la réalité de ces phénomènes extra-naturels. Sur la demande de beaucoup de ses savants confrères, il se mit à les étudier en promettant de publier la solution qu'il leur trouverait. La plupart l'acceptèrent d'avance, persuadés qu'elle serait la constatation d'une immense duperie. tous furent étonnés, la plupart mécontents, quand, après des expériences sévères et prolongées, le docteur déclara qu'il avait la preuve et l'expérience des faits, mais que la cause, il ne la trouvait point dans notre monde matériel.

Les phénomènes physiques correspondent immédiatement à des causes naturelles et non point à nos volontés ou à nos désirs. Les faits

spirites au contraire sont de telle nature que, pour les obtenir, il est toujours nécessaire et souvent suffisant de les demander. Il est évident que les spirites ont affaire à une cause libre et ses refus prouvent la liberté de ses faveurs.

C'est en Amérique, en l'année 1847, que, par la permission de Dieu et par des motifs de sagesse infinie qu'il ne nous est point donné de pénétrer, le prince des ténèbres commença cette longue série de manifestations, qui devaient s'étendre au monde entier et dont le dernier mot est loin d'être dit.

La famille Fox, installée dans une maison de Hyderville, petit village de l'Etat de New-York, reçut en mars la visite d'un *esprit* qui fit retentir la maison de coups mystérieux. Etonnés d'abord et même terrifiés, les habitants de la maison hantée se laissèrent bientôt aller à la curiosité et interrogèrent. Aux claquements des doigts des jeunes filles répondirent des claquements de doigts. Un premier moyen de communication était établi avec le frappeur qui, par là, se révélait comme un être intelligent.

La famille Fox se transporte à Rochester; l'esprit la suit et conquiert dans cette ville un champ d'opérations plus vaste, un plus grand nombre de témoins qui deviennent bientôt des apôtres : car il suit chez eux ceux à qui il s'est manifesté une première fois, et il multiplie ainsi les théâtres de ses manifestations. Nous n'avons point à dire ici les différentes formes que prennent ces manifestations, ni les différents moyens de communications et de conversation que les esprits ont suggérés successivement à ceux qui se mettaient en communication avec eux; nous voulons seulement suivre le spiritisme dans son extension.

En 1853, c'est-à-dire six ans après les débuts, cinq cent mille personnes étaient en Amérique en correspondance suivie avec "les âmes des morts", et en rapport entre elles par douze revues ou journaux. La curiosité fut la première cause de cette diffusion, secondée par l'orgueil protestant et le concours actif de la Franc-Maçonnerie.

(à suivre)

Mgr DELASSUS "Le problème de l'heure présente"

1. Voir le Spiritisme dévoilé, ou les faits spirites constatés et commentés, par A. Jeanmard du Dot.

L'ACCORD entre le VATICAN et ISRAËL

Le 30 décembre a été signé un "accord fondamental" comportant quinze articles qui doivent servir de charte de base à la reconnaissance officielle et réciproque entre l'État du Vatican et l'État d'Israël, elle-même prélude à la reconnaissance des deux peuples, juifs et chrétiens, qui s'accompagne d'une croyance commune, celle du judaïsme.

Le texte de l'accord.

Ce texte se situe dans la continuité de la déclaration conciliaire **Nostra Aetate** du 28 octobre 1965 portant sur les religions non chrétiennes et en particulier sur le judaïsme qui a demandé aux chrétiens — et l'a obtenu — de considérer autrement la religion juive qu'ils ne l'ont fait pendant 2.000 ans. Ce quasi-concordat a été écrit en hébreu, langue de l'État d'Israël, et en anglais qui, en cas de différend fera foi (alors que la langue diplomatique du Saint-Siège est supposée être le français). Il fut paraphé à Jérusalem, déclarée par la Knesset (parlement), le 30 juillet 1980, capitale "éternelle" d'Israël.

La délégation du Saint-Siège (cinq membres) était présidée par Mgr Claudio Celli, sous-secrétaire pour les relations avec les États ; celle d'Israël (huit membres) par le Dr Yossi Beilin, vice-ministre des Affaires étrangères. Du côté de l'Église, deux personnalités furent particulièrement influentes : le P. Michel Dubois, dominicain qui a demandé la nationalité israélienne et Mgr Andrea Cordero Lanza di Montezemolo, descendant d'une illustre famille italienne, délégué depuis 1990, du Saint-Siège à Jérusalem et représentant personnel du pape auprès d'Israël et de la Jordanie. Il aura le titre de nonce, c'est-à-dire d'ambassadeur du Saint Siège, au printemps, lorsqu'il y aura un échange d'ambassadeurs entre les deux États, ce que demande l'accord.

Cet accord a été permis, dit le préambule du texte, grâce au "*processus historique de réconciliation, de la compréhension et de l'amitié mutuelle grandissantes entre les catholiques et les juifs*" et grâce au travail de la commission bilatérale réunie depuis le 29 juillet 1992. En regroupant en six points les quinze articles de l'accord, on peut noter que

l'État d'Israël et le Saint-Siège s'engagent ;

1. à respecter la liberté de religion et de conscience, comme le demandent aussi bien la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme que la Déclaration sur la liberté de religion, **Dignitatis Humanae**, à Vatican II.

2. "*à coopérer de façon appropriée pour combattre toutes les formes d'antisémitisme, de racisme, d'intolérance religieuse...*".

3. à reconnaître leur autorité respective : celle d'Israël est de "*promouvoir le bien-être et la sécurité de la population*" celle de l'Église de disposer... de ses propres institutions et du personnel qui y est attaché. Des négociations ultérieures doivent décider de l'exemption ou non des impôts que doivent acquitter les institutions religieuses.

4. l'État d'Israël affirme le maintien de son engagement à préserver et respecter le statut quo dans les Lieux Saints chrétiens, les droits des communautés chrétiennes à la propriété, c'est-à-dire à avoir des écoles, des hôpitaux, des institutions caritatives, la liberté du culte catholique et de son expression dans les pèlerinages ou les médias.

5. Le Saint-Siège et l'État d'Israël reconnaissent qu'il y a un intérêt commun à des échanges culturels entre des institutions catholiques et juives et s'engagent à faciliter l'accès aux manuscrits, documents, etc..

6. Le Saint-Siège s'engage "*à demeurer à l'écart de tous les conflits uniquement temporels, ce principe s'appliquant en particulier aux conflits territoriaux et aux frontières disputées*".

On remarquera que le statut de Jérusalem, où Jean-Paul II espère se rendre au printemps prochain après son voyage au Liban à l'occasion du synode, n'est pas évoqué. Le Saint-Siège demande seulement une garantie internationale des Lieux Saints.

La signification religieuse de cet accord.

A première vue, on peut croire que cet accord est strictement politique, se situant dans la série d'accords qu'Israël a signés ces derniers temps avec de nombreux pays arabes et avec l'O.L.P., repré-

sentant la Palestine, le 13 septembre dernier. Mais les deux États que sont Israël et le Vatican ne sont pas laïques mais confessionnels, l'un représentant la religion juive et l'autre la religion chrétienne, dont chacune n'existe que par le rejet de l'autre depuis la venue du Christ, "*signe de contradiction*" (Luc II, 34), les juifs refusant de Le reconnaître comme Dieu et Messie.

Pour que ces États puissent s'accorder et se permettre une reconnaissance, celle-ci ne peut être réciproque comme entre deux représentations diplomatiques et neutres, mais seulement unilatérale. Il faut : ou que les juifs se convertissent globalement (ce qui n'est prophétisé que pour la fin des temps "*Tout Israël sera sauvé*", Rom. XI, 25-27) à la religion de leurs pères, les prophètes de l'Ancien Testament qui ont préparé la venue du Christ, ou que les chrétiens trahissent leur propre foi et, par là même, le Christ. C'est ce que Saint Pie X avait remarquablement expliqué à Theodor Herzi venu le rencontrer à Rome le 25 janvier 1904 pour obtenir de lui un encouragement au retour des juifs en Palestine :

"*Nous ne pouvons pas empêcher les juifs de s'installer en Palestine mais nous ne pouvons pas l'approuver. La terre de Jérusalem a été sanctifiée par le sang de Jésus-Christ. Les juifs n'ont pas reconnu Notre Seigneur, donc je ne peut reconnaître le peuple juif*". Reconnaître Israël, c'est pour le Vatican reconnaître la religion juive telle qu'elle est depuis 2.000 ans et se caractérise par le refus de croire que le Christ est le Messie, le Fils de Dieu.

Lorsqu'on parle de religion judéo-chrétienne, c'est comme si on parlait d'un cercle carré : cette expression est intrinsèquement contradictoire depuis la venue du Christ. Si le christianisme a ses origines dans le judaïsme, c'est dans celui de l'Ancien Testament (et non de la Torah) dont le but était de préparer le Nouveau Testament. Car l'Ancienne Alliance fait place à la Nouvelle Alliance puisque l'attente du Christ s'achève à la réalisation de la Promesse dont les chrétiens sont les fils (Gal. IV, 28). C'est pourquoi le Christ, en consacrant Son Sang, déclare dans les trois Évangiles synoptiques que Son Sang est celui de la Nouvelle Alliance et, à la consécration

(suite page 11)

de la messe, le prêtre, “autre Christ” dit : “Ceci est le calice de Mon Sang, le Sang de la Nouvelle et Éternelle Alliance — mystère de foi — qui sera répandu pour vous et pour beaucoup en rémission des péchés”.

Or, depuis le Concile, l’Ancienne Alliance n’est pas supposée avoir disparu malgré la venue du Messie, notre Sauveur, mais coexiste avec la Nouvelle Alliance, l’Église dont la tête est le Christ. Autrement dit, l’Église n’est plus considérée comme le Nouvel Israël, le Véritable Israël. C’est pourquoi Mgr Decourtray, archevêque de Lyon, observe : “Dans la théologie ancienne, Israël est appelé à disparaître. La théologie plus récente, sur la base de documents conciliaires, garde la foi d’Israël”. Pour le primat des Gaules, qu’une nouvelle théologie se substitue à une théologie de 2.000 ans, faisant partie du magistère ordinaire (et donc infaillible) de l’Église, ne semble pas faire problème ! Dans le même numéro de **La Croix** du 29 décembre 1993, le rabbin Léon Askenazi, dit “Manitou”, directeur des Centres d’études juives Yair en Israël, remarque avec justesse : *L’événement majeur (de cet accord) est d’ordre théologique : Pour la première fois en 2.000 ans, l’Église catholique reconnaît que les juifs sont Israël. Elle renonce ainsi à une conception selon laquelle la chrétienté elle-même formait le nouvel Israël. L’idée était que le peuple juif avait rompu son alliance avec Dieu et avait été dispersé. Il était le peuple déicide, une expression qui n’a été rejetée que depuis Vatican II. L’Église en revanche était “le nouvel Israël”. Avec la reconnaissance réciproque, une rivalité d’identité touche à son terme”.*

En effet, si cet accord entre Israël et le Vatican a pu avoir lieu, c’est d’abord par le refus à Vatican II de considérer que les juifs ont tué Dieu en tuant le Verbe Incarné, ce que signifie l’expression “déicide”, Jésus étant à la fois Homme et Dieu. Ce qui a permis à Paul VI d’aller en Terre Sainte du 4 au 6 janvier 1964, puis à Jean-Paul II, de se rendre à la synagogue de Rome le 13 avril 1986 où il pria avec le grand rabbin de Rome, Elio Toaff, et de recevoir le 21 septembre 1993 le grand rabbin d’Israël Meir Lau, au Vatican.

L’antisémitisme théologique

Qu’a dit *Nostra Aetate* qui ait pu à ce point changer les rapports entre les chrétiens et les juifs ? “Encore que des autorité juives, avec leurs partisans, aient poussé à la mort du Christ, ce qui a été

commis durant Sa Passion ne peut être imputé ni indistinctement à tous les juifs vivant alors, ni aux juifs de notre temps. S’il est vrai que l’Église est le nouveau peuple de Dieu, les juifs ne doivent pas, pour autant, être présentés comme réprouvés par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de la Sainte Écriture” (paragraphe 4). Lorsque le Vatican s’engage à rejeter toute forme d’antisémitisme — ce qui est aller bien plus loin que le Concile — ce n’est pas seulement de ne pas haïr ou mépriser les Juifs, comme tout homme d’ailleurs, mais de ne pas pratiquer l’antisémitisme théologique. **Cette expression englobe tout ce que le judaïsme peut considérer comme lui étant hostile : la prétention par le christianisme d’affirmer sa vérité et naturellement le fait de penser que les Juifs sont les bourreaux du Christ.** Penser religieusement d’une façon correcte actuellement, c’est dire soit que les Romains sont responsables de la mort du Christ (or ce n’est vrai que juridiquement, Rome occupait alors la Palestine) soit comme l’écrit Mgr Lustiger dans **Le choix de Dieu** (Ed. de Fallois p. 93) que “la responsabilité de la mise à mort du Messie incombe à tous les hommes, juifs et païens”.

S’il est exact de dire que tous les hommes sont responsables de la mort du Christ, il s’agit d’une responsabilité **morale** en ce sens que nous sommes tous pécheurs et que le Christ a souffert et est mort pour chacun d’entre nous mais les juifs ont une responsabilité physique, directe, instrumentale. Les chrétiens vont-ils devoir censurer Le Nouveau Testament ? Pilate, après avoir à plusieurs reprises tenté de sauver Jésus qu’il reconnut innocent (“Je suis innocent du sang de ce juste”) demanda aux juifs : “que voulez-vous que je fasse de celui que vous appelez le roi des juifs ?”, les juifs répondirent : “Crucifie-le ! Crucifie-le ! Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants !” (Matth. 22 à 26). Avant sa comparution devant Pilate, Jésus avait été amené devant le sanhédrin présidé par Caïphe qui lui demanda : “Je t’adjure par le Dieu Vivant de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu”, Jésus lui répondit : “Je le suis” (“Ego sum”, ce qui exprime une intensité double de l’affirmation)...

Alors Caïphe déchira ses vêtements disant : “Il a blasphémé ! ... Vous venez d’entendre son blasphème. Que vous en semble ?” Le sanhédrin répondit : “Il mérite la mort” (Matth. XXVI, 63 à 68). Ce pourquoi Saint Paul pouvait dire aux Thessaloniens (II, 15, 166) : “Ce sont ces juifs qui ont fait mourir le Seigneur

Jésus et les prophètes, qui nous ont persécutés, qui ne plaisent point à Dieu et qui sont ennemis de tous les hommes, nous empêchant de parler aux païens pour qu’ils soient sauvés, en sorte qu’ils ne cessent de mettre le comble à leurs péchés.

Mais ce n’est pas parce que les juifs, furent les auteurs directs de la Crucifixion de Notre Sauveur que nous devons les haïr. Ils ont cru rendre gloire à Dieu en demandant Sa mise à mort car ils refusaient de croire que Jésus était le Messie annoncé par les Prophètes, qu’il avait réalisé les signes dont parlait Israël (6l, 1-2) et pensaient que c’était un blasphémateur. Jésus sur La Croix a demandé pardon à Dieu pour eux : “Père pardonne-leur car ils ne savent pas ce qu’ils font” (Luc XXIII, 34). Par suite, nous ne pouvons que leur pardonner à notre tour et demander pardon à Dieu pour nos propres péchés. Comme le disait Saint Grégoire (Hom. VII in Ezech.) cité par Saint Thomas d’Aquin (III a pars. Q. 42, art.2) : “Quand c’est la vérité qui scandalise, on doit supporter ce scandale plutôt que d’abandonner la vérité”. On ne peut trahir le Christ sous prétexte de respecter les juifs.

Le véritable respect envers les juifs, ce serait d’ailleurs de les aider à revenir à la religion de leurs pères. Comme nous l’avons déjà dit, l’accord **entre Israël et le Vatican inverse les rapports habituels entre Israël et l’Église.** Ou l’Église est le nouvel Israël parce qu’elle croit au Messie, le Christ, Fils de Dieu, dont elle est le Corps Mystique, ou l’Église reconnaît que les juifs sont le véritable Israël et que le peuple juif peut être dit, en particulier depuis la shoah, le Messie dont parlait Israël (50) lorsqu’il évoquait le “Serviteur souffrant”.

C’est pourquoi Léon Askénazi peut affirmer après cet accord entre Israël et le Saint-Siège : “Je crois qu’un temps s’achève, celui de l’Église, de la chrétienté, de la civilisation occidentale sous la forme actuelle et que cela peut déboucher sur une civilisation universelle c’est-à-dire messianique”, donc judaïque... (La Croix, 29 décembre 1993).

Michèle Reboul

(Tiré de “Monde et Vie” N° 559)

LE CHRIST ROI DES NATIONS

Le Père A. PHILIPPE C.ssR.

Le catéchisme des Droits Divins dans l'Ordre Social.
JÉSUS-CHRIST, MAÎTRE ET ROI !

QUATORZIEME LEÇON.

RÉCAPITULATION.- LA FETE DU CHRIST-ROI.

Deuxième question. — **Quelles intentions ont guidé Pie XI dans l'institution de la Fête en l'honneur du Christ-Roi ?** (suite)

«Les honneurs liturgiques qu'on décerna plus tard aux Confesseurs, au Vierges, et aux Veuves saints contribuèrent merveilleusement à stimuler chez les chrétiens le zèle pour la vertu, indispensable même en temps de paix.

Les fêtes instituées en l'honneur de la Bienheureuse Vierge eurent encore plus de fruit: non seulement le peuple chrétien entoura d'un culte plus assidu la Mère de Dieu, sa Protectrice la plus secourable, mais il conçut un amour plus filial pour la mère que le Rédempteur lui avait laissée par une sorte de testament.

Au nombre des bienfaits dont l'Eglise est redevable au culte public et légitime de la Mère de Dieu et des Saints du Ciel, le moindre n'est pas la victoire constante qu'elle a remportée en repoussant loin d'elle la peste de l'hérésie et de l'erreur. Admirons, ici encore, les desseins de la Providence divine, qui, selon son habitude, tire le bien du mal. Elle a permis, de temps à autre, que la foi et la piété populaire fléchissent, que de fausses doctrines dressent des embûches à la vérité catholiques; mais toujours avec le dessein que, pour finir, la vérité resplendisse d'un nouvel éclat, que, tirés de leur torpeur, les fidèles s'efforcent d'atteindre à plus de perfection et de sainteté.

Les solennités récemment introduites dans le calendrier liturgique ont eu la même origine et ont porté les mêmes fruits. Telle la fête du *Corpus Christi*, établie quand se relâchèrent le respect et la dévotion envers le Très Saint Sacrement; célébrée avec une pompe magnifique, se prolongeant pendant huit jours de prières collectives, la nouvelle fête devait ramener les peuples à l'adoration publique du Seigneur. Telle encore la fête du Sacré Cœur de Jésus, instituée à l'époque où, abattus et découragés par les tristes doctrines et le sombre rigorisme du jansénisme, les fidèles sentaient leurs cœurs complètement glacés et en bannissaient avec scrupule tout sentiment d'amour désintéressé de Dieu ou de confiance dans le Rédempteur.

C'est à notre tour de pourvoir aux nécessités des temps présents, d'apporter un remède efficace à la peste qui a corrompu la société humaine. Nous le faisons en prescrivant à l'univers catholique le culte du Christ-Roi. La peste de notre époque, c'est le laïcisme, ainsi qu'on l'appelle, avec ses erreurs et ses entreprises criminelles.

Comme vous le savez, Vénérables Frères, ce fléau n'est pas arrivé à sa maturité en un jour; depuis longtemps, il couvait au sein des Etats. On commença, en effet, par nier la souveraineté du Christ sur toutes les nations; on refusa à l'Eglise le droit -

conséquence du droit même du Christ - d'enseigner le genre humain, de porter des lois, de gouverner les peuples, en vue de leur béatitude éternelle. Puis, peu à peu, on assimila la religion du Christ aux fausses religions et, sans la moindre honte, on la plaça au même niveau. On la soumit ensuite à l'autorité civile et on la livra pour ainsi dire au bon plaisir des princes et des gouvernants. Certains allèrent jusqu'à vouloir substituer à la religion divine une religion naturelle ou un simple sentiment de religiosité. Il se trouva même des Etats qui crurent pouvoir se passer de Dieu et firent consister leur religion dans l'irréligion et l'oubli conscient et volontaire de Dieu.

Les fruits très amers qu'a portés, si souvent et d'une manière si persistante, cette apostasie des individus et des Etats désertant le Christ, Nous les déplorons de nouveau aujourd'hui. Fruits de cette apostasie, les germes de haine, semés de tous côtés; les jalousies et les rivalités entre peuples, qui entretiennent les querelles internationales et retardent, actuellement encore, l'avènement d'une paix de réconciliation; les ambitions effrénées, qui se couvrent bien souvent du masque de l'intérêt public et de l'amour de la patrie, avec leurs tristes conséquences: les discordes civiles, un égoïsme aveugle et démesuré, sans autre visée et sans autre étalon que les avantages personnels et les profits privés. Fruits encore de cette apostasie, la paix domestique bouleversée par l'oubli des devoirs et l'insouciance de la conscience; l'union et la stabilité des familles chancelantes; toute la société, enfin, ébranlée et menacée de ruine.

La fête, désormais annuelle, du Christ-Roi nous donne le plus vif espoir de hâter le retour si désirable de l'humanité à son très affectueux Sauveur. Ce serait assurément le devoir des catholiques de préparer et d'accélérer ce retour par une action diligente; mais beaucoup d'entre eux, à ce qu'il semble, ne possèdent pas dans la société le rang où l'autorité qui siérait aux apologistes de la vérité. Peut-être faut-il attribuer ce désavantage à l'indolence ou à la timidité des bons; ils s'abstiennent de résister ou ne le font que mollement; les adversaires de l'Eglise en retirent fatalement un surcroît de prétentions et d'audace. Mais du jour où l'ensemble des fidèles comprendront qu'il leur faut combattre, vaillamment et sans relâche, sous les étendards du Christ-Roi, le feu de l'apostolat enflammera les cœurs, tous travailleront à réconcilier avec leur Seigneur les âmes qui l'ignorent ou qui l'ont abandonné, tous s'efforceront de maintenir inviolés ses droits».

(à suivre)

Abonnements

Ecclésiastique	: Fr 15.-
Normal	: Fr. 30.-
Soutien	: Fr. 40.- et plus

Pensez à renouveler votre abonnement pour 1994